

LE LIEN TERRE-MER DU VAR À LA MEDITERRANÉE

Atelier de travail SIMWESTMED, 13 juin 2018, La Seyne-sur-Mer

Contexte

Le [projet SIMWESTMED](#) est un projet européen, financé par la DG Mare, coordonné par le SHOM et rassemblant la France, l'Italie, l'Espagne et Malte, des organisations internationales ainsi que des organisations impliquées dans les processus nationaux de planification de l'espace maritime (PEM). Il a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de la PEM dans les Etats membres de l'Union Européenne, et initier des initiatives concrètes et transfrontalières de PEM entre ces Etats membres. Ses principaux enjeux sont d'intégrer l'approche écosystémique dans l'application de la PEM, de lier la PEM et la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), de s'assurer de la participation des parties prenantes et la mise en place d'une approche multi-échelle. Le projet SIMWESTMED s'inscrit dans la lignée du projet PAC Var portant sur la GIZC.

Un atelier de travail sur les interactions terre-mer, la gouvernance et les politiques pour une gestion et une planification durable de l'espace terre-mer à différentes échelles était organisé le 13 juin 2018 à la Mairie de La Seyne-sur-Mer. Les institutions suivantes étaient représentées : l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), le CAR PAP ; le Conservatoire du Littoral, le CEREMA, le CPIE Côte Provençale, la Commission permanente au Conseil Maritime de Façade Méditerranée, la Délégation Mer et Littoral du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Plan Bleu, la région PACA et le WWF France. *(La liste des participants est disponible en Annexe de ce document)*

Cet atelier de travail s'orienta autour de quatre problématiques :

1. Quelles articulations entre le Bon état écologique (en continuité bassin versant et milieu marin) avec les usages et les attentes ?
2. Quelle mise en œuvre locale du Document Stratégique de Façade en cours d'élaboration ? et quelle articulation régionale (SDAGE, PAMM, PEM) ?
3. De l'autre, quelle approche pour une gouvernance articulée multi-échelle qui prenne en compte les dynamiques locales et les instruments nationaux et régionaux ?
4. Quels liens entre les zones marines à haute valeur écologique (dont les AMP et les ASPIM) et les politiques et outils de planifications locales/de GIZC ?

Ces problématiques furent également appréhendées en vue des cinq grands axes de recommandations définis dans le cadre du PAC Var¹ :

Axe 1 : Mobiliser les savoirs et les connaissances

Axe 2 : Favoriser la transversalité et la coordination des politiques

Axe 3 : Structurer la gouvernance mer et littoral

Axe 4 : Développer les solidarités et les coopérations entre territoires, localement et à l'international

Axe 5 : Evaluer les politiques

Introduction



Herbier de posidonie détruit, Calvi (2018). P. Boissery

L'exemple de la destruction des prairies de posidonie malgré l'existence de réglementation la protégeant est présenté en introduction par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui propose d'articuler la réflexion autour des quatre points suivants :

- ✓ *L'herbier est protégé par la loi internationale, européenne et nationale ;*
- ✓ *Les outils pour éviter de mouiller dans l'herbier existent (DONIA, etc.) ;*
- ✓ *Donc on a aucune excuse pour ne pas mouiller hors de l'herbier ;*
- ✓ *Comme personne n'est sensé ignorer les lois et que les outils existent et sont gratuits, est-ce que quelqu'un peut être condamné s'il détruit l'herbier ?*

Affaire de prise de conscience et/ou de contrôle, cet exemple pose également la question du décalage entre, d'un côté, les Bons Etats écologiques et leurs indicateurs ; et de l'autre la réalité de la mise en œuvre des procédures de surveillance opérationnelles. Concernant la surveillance, l'Etat agit, par exemple il est noté que le Groupe Opérationnel Calanques a été créé pour effectuer des condamnations environnementales suite à des délits dans le Parc des Calanques. Cependant la difficulté pour la majorité des acteurs sur le terrain réside dans l'absence de gradation dans les amendes et les procédures. La lourdeur des procédures fait que les condamnations sont rarement appliquées, et les procédures ne sont pas abouties.

¹ CAR-PAP, Les politiques de gestion de la mer et du littoral et le protocole de gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée : quels points de rencontre ? – Rapport d'étude [document réalisé dans le cadre du projet PAC Var, Split, CAR-PAP (Ed.), septembre 2017, 116 p.

- ❖ Il conviendrait de vérifier s'il y a déjà eu des procédures abouties, le Groupe Opérationnel Calanques pourrait étudier la question.

Concernant la prise de conscience et l'accès des usagers à l'information, les navigateurs (amateurs et professionnels) utilisent encore les cartes bathymétriques du SHOM où la posidonie est signalée par des lettres et les champs de posidonie ne sont pas représentés. Ces cartes ne servent pas l'approche écosystémique et donc la PEM.

- ❖ Il est suggéré de faire figurer la position de la posidonie sur les blocs marines, qui sont obligatoires à bord, et de demander au SHOM d'intégrer la position de la posidonie sur ses cartes marines. L'AFB et l'Agence de l'eau devraient posséder les informations nécessaires à la réalisation de ces cartes.

Interactions terre-mer et gouvernance, attentes et perspectives dans le Var

La présentation du cas d'étude Var et des conclusions du Forum des associations varoises du 12 Juin soulève la question de la bonne échelle pour des lieux de rencontres et d'échanges entre usagers. S'agit-il des communes ? Un forum terre-mer dans la continuité du PAC Var ? Un contrat de baie ? En réalité, il existe différentes initiatives qui fonctionnent car elles sont portées par le politique, à différentes échelles. L'enjeu est de coordonner ces différentes échelles. De plus, il faut faire attention à développer un outil de dialogue qui est connecté à l'opérationnel. La force d'un lieu de rencontre ouvert, comme cela a été le cas avec le Forum Terre-Mer du Var organisé dans le cadre du projet PAC Var, est son absence de référence institutionnelle, ou tout du moins sa neutralité, il semble donc qu'il soit préférable de le voir porté par les acteurs plutôt que par une institution.

Le défi à relever est également de passer de ces échanges entre usagers à un engagement citoyen qui fait masse et fait avancer les choses à grande échelle. Il s'agit d'une priorité nationale pour le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il ne faut pas uniquement planifier et contrôler, mais également changer les comportements durablement. Les réseaux d'éducation à l'environnement à l'échelle locale contribuent notamment à ces changements de comportement. La science de comportement et la psychologie sociale comportementaliste sont également en plein développement.

- ❖ Il est suggéré de travailler avec les acteurs de la psychologie sociale comportementaliste et des associations d'éducation à l'environnement, et de recenser les initiatives existantes dans ces secteurs à l'échelle régionale et nationale.

Approche écosystémique et PEM, le rôle des AMP vers le bon état écologique

Le WWF a réalisé en 2017 une revue de 21 études de cas permettant d'illustrer comment concrètement mettre en œuvre l'approche écosystémique dans la PEM. Il est à noter que la prise en compte de l'approche écosystémique dans la PEM est encore peu appliquée, les principaux exemples de ce rapport proviennent d'Europe du Nord, notamment des pays baltes.

Il est essentiel de prendre en compte les services écosystémiques dans la PEM. Il faut pour cela faire le lien entre les planificateurs marins et les écologues. Cela se fait notamment en adaptant son

vocabulaire aux planificateurs, par exemple en introduisant la notion [d'infrastructure verte](#), « la planification stratégique d'un réseau de haute valeur écologique et d'autres caractéristiques environnementales qui offrent un large éventail de services écosystémiques et protègent la biodiversité »².

La cartographie des zones de haute valeur écologique a un rôle essentiel dans l'appui à la décision politique. Le WWF analyse différents types de cartes pour au mieux visualiser le lien entre l'approche écosystémique, la PEM et les AMPs. L'objectif étant de faire passer un message différent : la nuisance n'a pas un impact uniquement dans l'espace d'une AMP, elle a un impact dans l'ensemble de l'espace marin environnant. Il ne faut pas oublier la nature « ordinaire » hors des AMP, et qui doit être prise en compte dans la PEM. Les AMP sont en réalité des espaces de gouvernance et de discussion plus que des espaces de réglementation, le périmètre réellement sanctuarisé au sein d'une AMP étant généralement minime. On peut parler de laboratoire de GIZC, où l'on teste l'intégration de la PEM et de la GIZC.



Swedish interlinks between MPA-development and MSP
Jan Schmidtbauer Crona

Trois cartes permettant une représentation différente de l'approche écosystémique dans la PEM³

Concernant la représentation des impacts cumulatifs sur l'environnement marin, les outils et méthodologies sont encore au stade de développement en France. La revue d'études de cas du WWF mentionne l'outil *Symphony*, des cartes de vulnérabilité développées par la Suède, qui a pour but d'aider à prendre en compte les enjeux environnementaux de la PEM, et développer la cohérence institutionnelle entre PEM et politiques environnementales. La PEM devient donc complémentaire aux

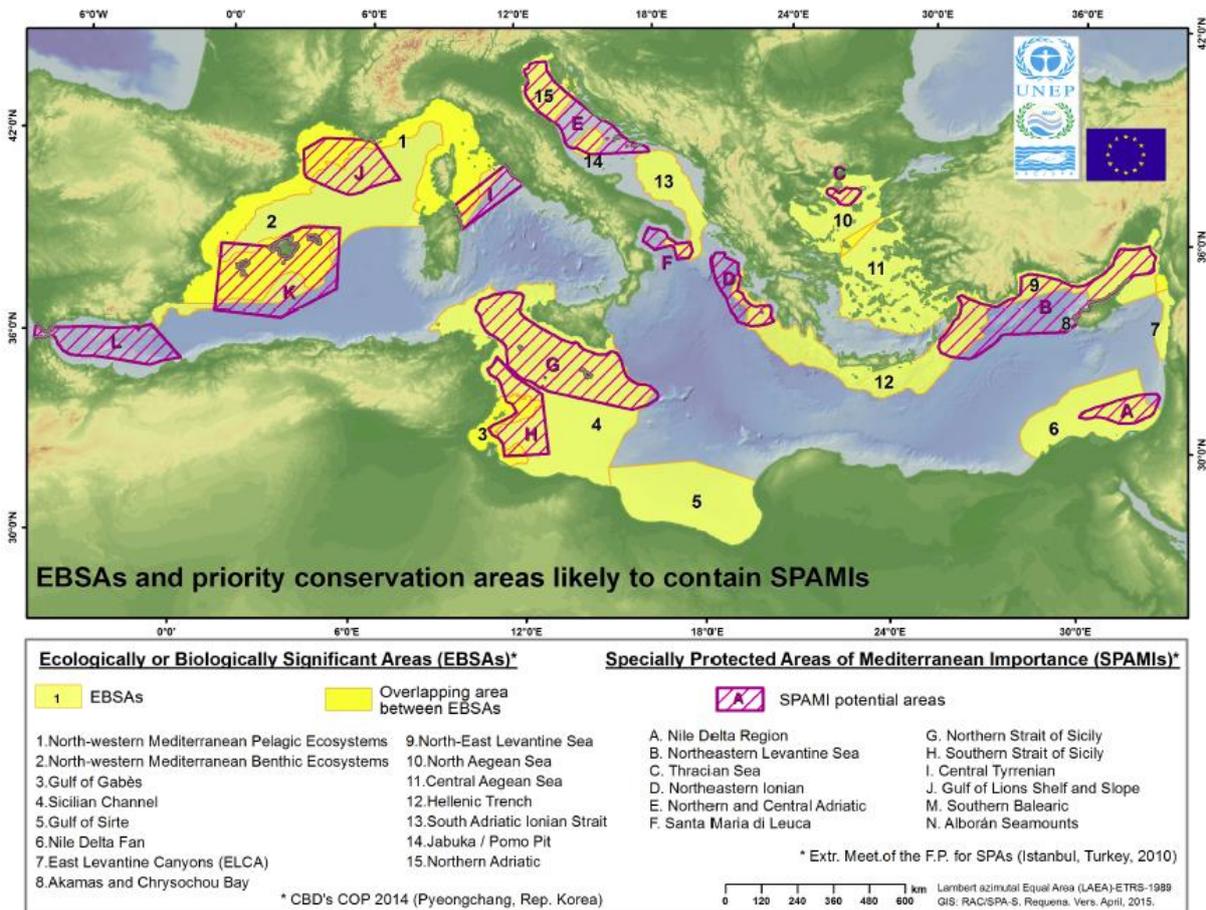
² Pianta Catherine. *L'approche écosystémique dans la Planification de l'Espace Maritime : Revue d'études de cas* (2017). WWF-France. pp.32

³ Pianta Catherine. *L'approche écosystémique dans la Planification de l'Espace Maritime : Revue d'études de cas* (2017). WWF-France.

AMPs avec cette obligation d'adapter les études d'impact à la plus ou moins grande richesse (fragilité) des zones couvertes.

Il est noté que les groupes de travail des stratégies de façades françaises ont des méthodologies différentes quant à la production des cartes de vocation.

- ❖ L'AFB et WWF suggèrent un cadrage par façade des études d'impact, avec une base minimale à l'échelle nationale avec des indicateurs, complétée à l'échelle régionale des façades.
- ❖ Le WWF soulève un point important concernant les EBSA (*Ecologically or Biologically Significant Marine Areas*) en Méditerranée. Il n'existe pas pour l'instant une politique des EBSA à l'échelle Méditerranéenne. Il convient de définir comment prendre en compte les EBSA dans la PEM. La dimension de valeur internationale ne devant pas être oubliée, elle doit être intégrée dans la carte des vocations, qui aujourd'hui ne reflète pas la valeur écologique du territoire représenté.



Carte des douze Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) identifiés au cours de la première phase du projet MedOpenSeas (réunion extraordinaire des points focaux CAR/ASP, Istanbul, 2010 juin), superposées avec les EBSAS et inclus dans l'adoption de la CDB (CDB CdP12 PyeongChang, octobre 2014)

Usagers de la mer et du littoral, quels besoins pour demain ?

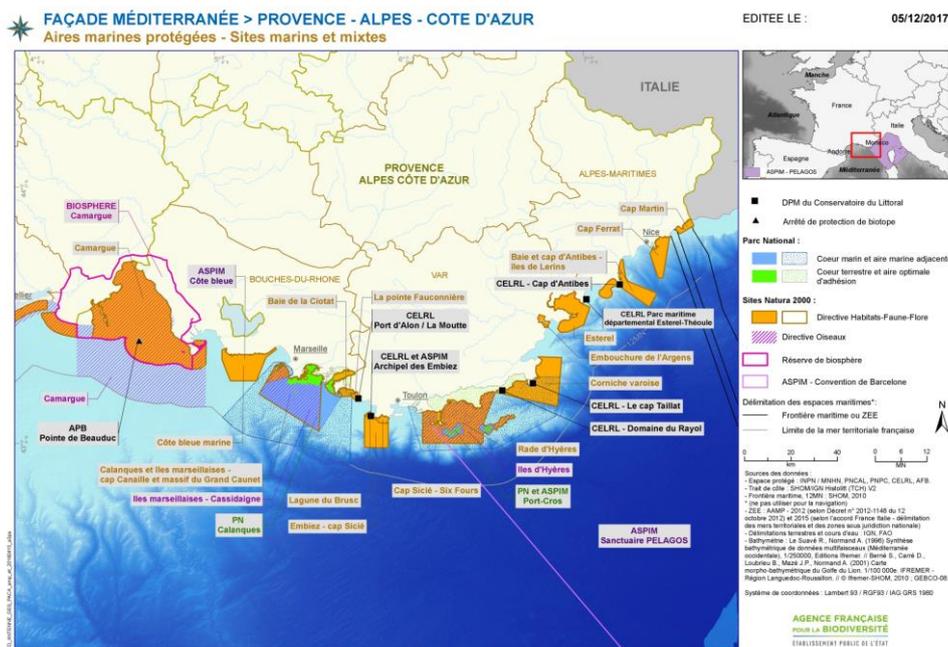
L'étude en cours du Cerema, sur les besoins spatiaux des usagers varois du littoral et de la mer, a permis d'abord de souligner qu'à première vue, il n'y a pas tellement de conflits entre acteurs professionnels, ou du moins que ces derniers défendent en général l'idée d'un travail en bonne intelligence. L'espace restreint à disposition est l'objet d'inquiétude, sera-t-il encore possible demain d'utiliser l'espace disponible aujourd'hui ?

Au cœur des retours on trouve la question de la sécurité, et ressort particulièrement la dichotomie entre professionnel et amateurs. Le manque d'information porte principalement sur ce qu'il est possible de faire ? ce qu'il est obligatoire de faire ? en mer. De progrès sont à faire en termes de réplication des approches et initiatives des pouvoirs publics et de la société civile à l'œuvre pour palier à ce manque.

La mise en réseau des AMPs, vision et retour d'expérience de l'AFB

La vocation du réseau des gestionnaires d'AMPs est de favoriser les échanges et une meilleure connaissance mutuelle des acteurs, la mutualisation d'outils, mais aussi la co-construction de projets (ex : la charte d'éco responsabilité de l'activité du transport maritime). La force de ces réseaux est de favoriser une cohérence et une harmonisation des actions, ils permettent également de réaliser des économies d'échelles en mutualisation des moyens et des outils développés.

Concrètement, l'AFB contribue à l'animation de ce réseau des gestionnaires d'AMP méditerranéennes en organisant des ateliers techniques. Ils permettent l'échange d'information sur les actualités de la façade, l'échange sur les différents projets et perspectives de chaque AMP, et des ateliers de travail pour capitaliser ou identifier des besoins communs sur lesquels travailler.



Aires marines protégées-sites marins et mixtes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. AFB

Le Forum des AMPs quant à lui est un réseau informel de gestionnaires d'AMP à l'échelle nationale. Il existe depuis plus de 15 ans et avait 90 participants en 2017. Il dispose d'une charte d'adhésion, d'un bureau, d'un règlement intérieur, mais n'a pas de statut légal propre, ce qui le rend très souple dans son fonctionnement. Il contribue à identifier les besoins des gestionnaires et y apporter des réponses collectives, notamment en montant des projets en commun à une échelle pertinente (locale, régionale, nationale) ou en développant des outils. Il permet de confronter différents points de vue, de structurer les connaissances, et par conséquent d'élaborer une vision commune des gestionnaires utile et complémentaire à celles des expertises scientifiques et/ou des analyses stratégiques au niveau régional ou national. Enfin, les gestionnaires peuvent y faire remonter leurs apports au niveau stratégique, et valoriser l'expérience de terrain.



Rencontre du Forums des AMPs. AFB

En matière de réseau, les quelques difficultés relevées sont la sécurisation de l'animation qui est chronophage, (lien avec la question de la pérennisation du Forum terre-mer du Var), la continuité dans l'action suite aux rencontres, l'articulation inter-réseaux, et l'évaluation de l'action.

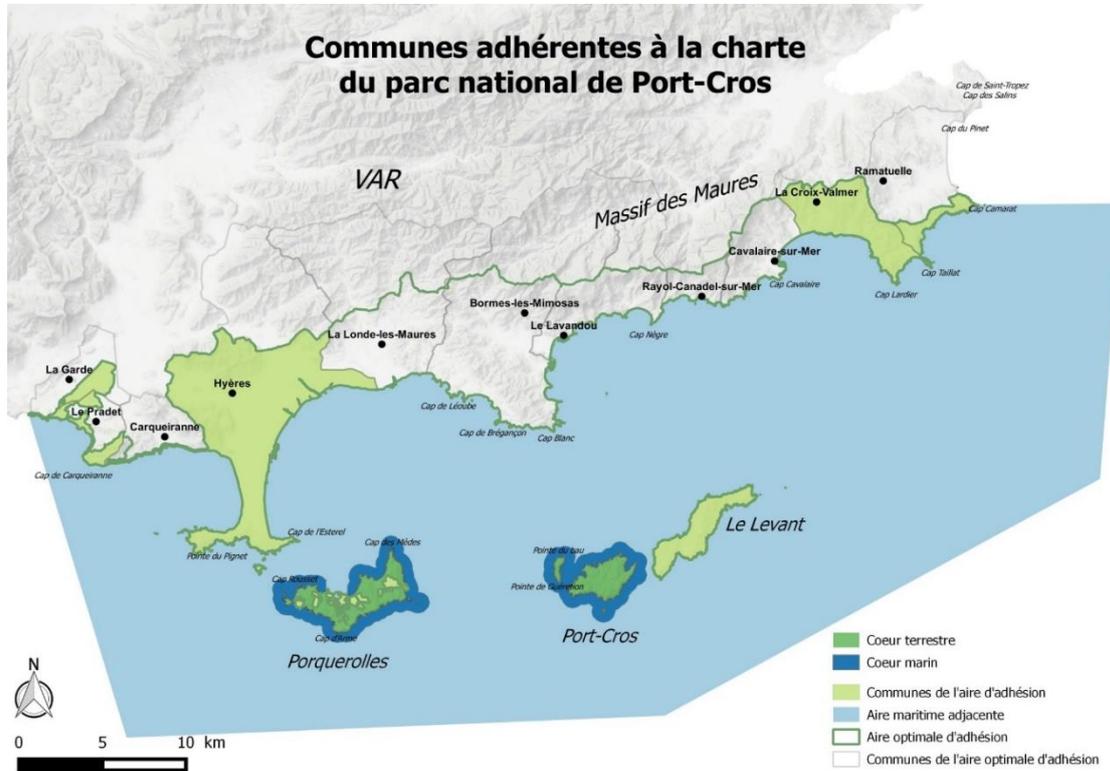
Mobilisation des savoirs et des connaissances, le cas du Parc National de Port Cros

En termes de mobilisation des savoirs et connaissances, « l'habitat n'est pas l'écosystème » nous dit Charles-François Boudouresque lorsqu'il nous parle du Parc National de Port Cros et de son comité scientifique. Outre sa gouvernance originale, via des chartes spécifiques aux communes, aux pêcheurs, et aux plongeurs, cette AMP nous démontre que la pêche artisanale y est prospère et durable sans entamer le capital naturel exceptionnel qu'elle contient.

Dans la discussion, rejoignant l'étude *Les politiques de gestion de la mer et du littoral et le protocole de gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée : quels points de rencontre ?* du PAC Var, il apparaît que le Parc National de Port Cros porte bien une démarche de gestion intégrée sur son territoire et périmètre de parc. Ce qui est vrai pour le PNPC ne l'est pas forcément pour les autres AMPs, notamment bon nombre de sites Natura 2000 qui n'ont même pas de document de gestion

(DOCOB), ce qui fait dire à l'AFB que la couverture en matière de protection de la biodiversité est en fait bien plus faible que ce qui apparaît sur le papier.

Mettre en réseau les AMPs est donc également une manière d'opérer des transferts de bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des zones côtières.



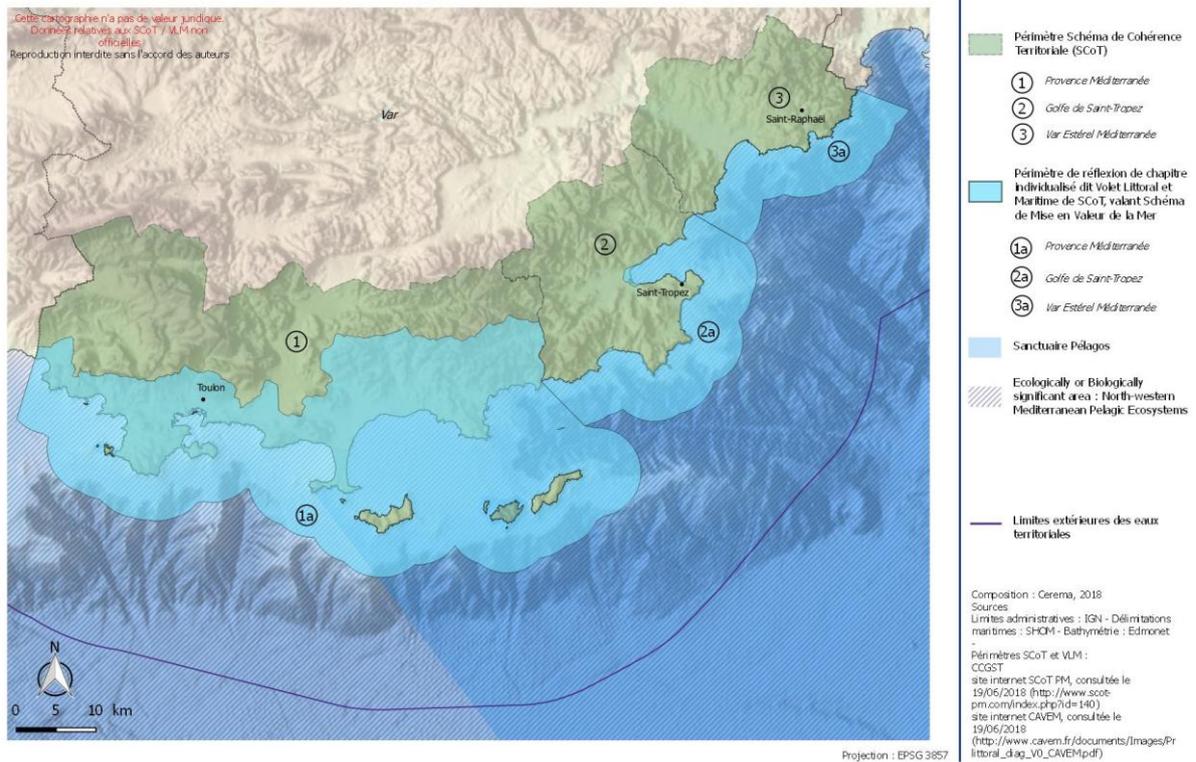
Carte des communes adhérentes la charte du Parc National de Port-Cros. C-H Boudouresque

Coordination multi-échelles et intégration des politiques

Le cadre de définition des volets littoral et maritime des SCOTs, valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer, est le plus opérationnel au sein du Document stratégique de façade (DSF), si l'on reprend les points évoqués lors des échanges du Forum des associations varoises du 12 juin. Du point de vue du droit international de la mer, la présidente du Conseil maritime de façade rappelle qu'il y a certes les SCOTs maritimes sur les 3 premiers milles marins, mais qu'il y a surtout les eaux territoriales (12 milles) et le reste de la ZEE qui est sous un autre régime (dont la liberté de circulation pour tous les pavillons). Cependant, du point de vue de la participation des acteurs du littoral, de la mise en réseau des AMPs et autres mesures de protection ou de gestion (contrats de baie), on voit bien que le cadre premier est celui des futurs SCOT maritimes dont le plus avancé dans le Var est à présent celui du Golfe de St Tropez. En effet, le périmètre de son volet littoral et maritime a été arrêté.

- ❖ La question pour le Var devient alors la suivante : en quoi une mise en réseau des AMPs peut aider à ré-activer un volet maritime de SCOT qui semble difficilement passer dans une phase

opérationnelle ? En quoi et comment les trois 'cœurs de gestion' que sont le PNPC et les deux contrats de baie peuvent être moteurs dans cette mise en réseau ?



Carte des trois territoires des SCoT et VLM du Var, préparée par le CEREMA (cette carte est indicative et n'a pas de valeur juridique)

Rencontre du Groupe technique France au Cadre Régional commun pour la GIZC en Méditerranée

13 juin 2018, La Seyne

Contexte

L'ensemble des pays du bassin méditerranéen ont adopté en 1976 la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la mer Méditerranée. Sept protocoles traitant des principaux enjeux environnementaux de la région ont été créés dans le cadre de cette Convention. Le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée a été adopté en 2008 et entré en vigueur en 2011. La convention et ses protocoles forment le cadre juridique du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) développé par le Programme des Nations Unis pour l'Environnement. Le PAM a créé 6 Centres d'Activités Régionales pour traiter des différents enjeux environnementaux de la région. Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR PAP) est en charge de la mise en œuvre du protocole pour la GIZC.

Le Conservatoire du littoral assure depuis de nombreuses années le rôle de point focal pour la France auprès du CAR PAP. A ce titre il participe aux réunions organisées par le Centre d'activités régionales pour y porter les positions françaises. Lors de la COP 19 du PAM, les parties contractantes ont demandé au CAR PAP de rédiger, conformément aux éléments stipulés dans le Protocole GIZC, un cadre régional commun d'application de la GIZC pour l'ensemble des pays méditerranéens.

Un groupe de travail méditerranéen composé de points focaux volontaires a été formé et se réunit régulièrement pour avancer sur la rédaction de ce document.

Une première version de ce Cadre régional commun sera présentée à l'ensemble des parties lors d'une consultation régionale en Septembre 2018. Le document sera ensuite validé par les points focaux du CAR PAP en Avril 2019. Enfin, le document final sera à adopter fin 2019 lors de la COP du PAM à Naples.

Structure et objectif du Cadre Régional Commun :

La structure de ce document provient de Structure annotée adoptée lors de la Décision 23/7 de la 20ème COP par les parties contractantes. L'objectif est de produire un document opérationnel et utile, à destination des politiques comme des gestionnaires. Il contiendra des lignes directrices sur la mise en œuvre de la GIZC en Méditerranée. Il ne s'agit pas d'un document légalement contraignant. Il est à noter que ce Cadre Régional Commun est un document politique et institutionnel, il n'a pas vocation à être un document technique. Il a vocation à appuyer les politiques locales de GIZC, étant un document régional de l'ONU validé par toutes les parties de la Convention de Barcelone.

Consultation des acteurs français

Un groupe de travail d'experts français a été créé et s'est réuni le 29 janvier à Aix et le 13 juin à La Seyne sur Mer. Sa vocation est de contribuer à la rédaction du Cadre Régional Commun et d'initier une réflexion sur la vision française de la GIZC en Méditerranéen.

Dans ce cadre-là, une consultation auprès des acteurs locaux français va être initiée afin de faire remonter dans le document leurs enjeux, priorités et vision à moyen et long terme sur la mise en œuvre de la GIZC en Méditerranée.

L'objectif de cette consultation est de définir une position et une vision française sur la GIZC en Méditerranéen, nourrie d'avis d'acteurs locaux. L'occasion d'identifier quelles sont les valeurs que la France souhaite porter positivement en Méditerranée en ce qui concerne la gestion durable du littoral. Cette vision sera définie basée sur un retour des territoires et des acteurs locaux, qui sont au cœur de la mise en œuvre de la GIZC.

Il convient également d'interroger comment les acteurs de la GIZC peuvent s'approprier et utiliser le Protocole GIZC, qui est un document légalement contraignant de l'ONU adopté par les parties de la Convention de Barcelone, et pouvant appuyer leurs actions locales.

Annexe_ Liste des participants à la Rencontre SIMWESTMED

Nom / Prénom	Organisme	e-mail
Bernard Fabrice	Délégation Europe et internationale - Conservatoire du littoral	f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr
Boudouresque Charles-François	Professeur emeritus, <i>Mediterranean Institute of Oceanography (MIO)</i>	charles.boudouresque@mio.osupytheas.fr
Didier Anne-France	Délégation Mer et Littoral du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	anne-france.didier@developpement-durable.gouv.fr
Doze Elodie	Conservatoire du littoral	E.DOZE@conservatoire-du-littoral.fr
Henoque Yves	Expert CAR/PAP	yves.henocque@ifremer.fr
Lafitte Antoine	Plan Bleu	alafitte@planbleu.org
Leguen Raphaelle	Adjointe au maire de la Seine-sur-Mer et Présidente de la Commission permanente au Conseil Maritime de Façade Méditerranée	raphaelle.leguen@la-seyne.fr
Le Huédé Domitille	Délégation Europe et internationale - Conservatoire du littoral	d.lehuede@conservatoire-du-littoral.fr
Maurer Céline	Agence française de la biodiversité	celine.maurer@afbiodiversite.fr
Moirano Coraline	CEREMA	coraline.moirano@cerema.fr
Petit Sylvain	CAR/PAP	sylvain.petit@paprac.org
Piante Catherine	WWF France	cpiante@wwf.fr
Oudin Stéphanie	Région PACA	soudin@maregionsud.fr
Tarot Servane	CPIE – Côte Provençale	s.tarot@cpie-coteprovencale.fr

